

Fort de Chaudanne - Poursuite des travaux de restauration

M. LE DÉPUTÉ-MAIRE, Rapporteur : Il est proposé au Conseil Municipal de confier à l'Association Alternative-Chantiers la poursuite des travaux de remise en état du Fort de Chaudanne.

Le programme portera cette année sur :

- des opérations de débroussaillage et de nettoyage des espaces extérieurs et des façades du bâtiment (fauchage, coupe de rejets, épierrement, ...) évacuation des déblais ;

- le nettoyage de l'intérieur de la salle de garde et des abords immédiats ;

- la remise en place des pierres de l'ensemble des parapets et le rejointement de celles-ci.

De plus, des interventions seront réalisées dans les locaux du 1^{er} étage du casernement : reprise des faiènces des douches suite à une malfaçon, vérification des poignées de fenêtres, démontage et stockage des portes à plat.

Les travaux seront placés sous la direction des services techniques municipaux.

Pour la réalisation de l'ensemble du programme, il est proposé au Conseil Municipal d'opérer un transfert d'une somme de 70 000 F à prélever sur le chapitre 945.91 / article 657 (subvention) / 41070 sur le chapitre 903.90 / article 232 (travaux) 85011 / 31000. Cette somme avait été réservée pour cette opération.

M. JACQUEMIN : Je voulais vous signaler qu'au Fort de Planoise, Emmaüs a bien des problèmes avec sa toiture. Je verrai cela directement avec les services.

M. LE DÉPUTÉ-MAIRE : Il y a des crédits budgétés pour ces travaux.

M. JACQUEMIN : Je n'ai pas l'impression que l'opération soit en cours.

M. LE DÉPUTÉ-MAIRE : Les travaux, me dit-on, vont commencer.

La discussion est close.

Après en avoir délibéré et sur avis favorable de la Commission du Budget, le Conseil Municipal, à l'unanimité, adopte cette proposition.